

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 407

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

N° 2023-01-01

Séance du 06 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le six janvier

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme LAVAL Nathalie, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER., M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 29 décembre 2022

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à l'échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Madame le Maire propose de retenir le projet de contrat de la C.N.P.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 01 janvier 2023 et pour une durée de un an,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P

Votants : 11	Pouvoirs : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 10/01/2023

Et de la publication le 10/01/2023

A MONESTIER-MERLINES, le 10/01/2023

Le Maire,



RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/01/2023
019-211914106-20230106-2023_01_01-DE